

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010****SEANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2010**

---

**Président :** M. Javier ALONSO  
**Vice-présidente :** Mme Louise REY  
**Secrétaire :** M. Cedric ANNEN  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

**Sont présents :**

M. Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Panagiotis PABOUCTSIDIS, Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, MM. Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Francisco TABOADA, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** M. Alain ERETZIAN

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
M. Frédéric RENEVEY,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 12 juillet, 23 août, 20 septembre et 11 octobre 2010 - Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
  - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2011 et fixation des centimes additionnels **p. 1128 Arrêté**
  - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 **p. 1133 Arrêté**
  - c) Divers
- 7) **Commission des affaires sociales - Séance du 13 octobre 2010 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
  - a) Visite du foyer UrGEns **p. 1134 Information**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010****8) Propositions individuelles et questions****p. 1136****9) Questions du public****Annexe**

M. ALONSO : bonsoir à tous. Je salue le Conseil administratif, notre Secrétaire générale, Mme de GARRINI, et les cadres de l'administration présents ce soir.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. MATHIEU : je ne sais pas si ce n'est que pour les Verts ou pour tout le Conseil municipal, mais nous n'avons pas reçu les arrêtés relatifs au budget.

On m'indique qu'ils sont dans la brochure qui concerne le budget, je n'y ai pas pris garde car d'habitude, nous les recevons avec l'ordre du jour.

M. ALONSO : en l'absence d'autres remarques, l'ordre du jour est approuvé.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010**

---

Mme CASUTT : j'ai une remarque concernant l'une de mes interventions. A la page 1108, il manque la fin de mon intervention.

Je ne me souviens pas mot à mot de ce que j'ai dit, mais cela devait être : « (...) *est-ce que, oui ou non, on peut faire cela d'une manière aussi éloignée des standards énergétiques* ».

M. ALONSO : s'il n'y a pas d'autres observations, le procès-verbal est approuvé.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. ALONSO : nous avons reçu une communication du groupe UDC faisant part de leur répartition définitive dans les commissions. M. ANNEN va nous en faire la lecture.

M. ANNEN :

**Corinne FLOREY BARDET**

Commission des affaires sociales

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs

Commission de la culture

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010****Dominique ZEHFUS**

Bureau du Conseil municipal  
Commission des sports  
Commission de l'environnement et développement durable

**Philippe PERRENOUD**

Commission de la sécurité  
Commission des travaux et constructions

**Panagiotis PABOUCTSIDIS**

Commission de l'administration, affaires économiques et communication  
Commission de l'aménagement du territoire

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : j'ai pour ma part une information à donner : en tant que lecteurs assidus de la Feuille d'avis officielle, vous avez dû lire que nos propositions de ne pas accepter une modification de limites de zone, tant pour le quartier de l'Ancien-Puits que le quartier de la Chapelle, n'ont pas été franchement approuvées par le Grand Conseil.

Nous regrettons que le Grand Conseil n'ait pas pris acte des sensibilités que la Commune pouvait développer. Ce n'est pas faute pour ma part de les avoir dites, ni pour le Député ici présent qui nous a approuvé de les avoir relayées.

Malheureusement, nous devons prendre acte de la volonté du Grand Conseil de déclasser ces deux zones.

Cela étant, le Conseil administratif n'estime pas que c'est une catastrophe qui va complètement chambouler la Ville de Lancy et n'entend pas continuer dans les procédures d'opposition nonobstant la possibilité d'un référendum sur le quartier de la Chapelle.

M. RENEVEY : j'ai quelques billets d'entrée pour le match Suisse-Ukraine du 17 novembre 2010. Celles et ceux qui seraient intéressés peuvent venir vers moi à la fin de cette séance.

M. LANCE : hier soir a eu lieu la séance d'installation du Conseil consultatif de Lancy TV. Je vous rappelle que vous avez désigné au sein de ce Conseil un représentant de chaque groupe politique. Malheureusement, sur les six Conseillers municipaux désignés, seuls trois étaient présents et les trois autres étaient absents sans excuse.

J'ai pris contact avec les Conseillers municipaux concernés, il semble que ce soit un oubli collectif. Je le regrette car c'était une séance vraiment importante. Je vous communique la date de la prochaine séance. Elle aura lieu le mercredi 16 mars 2011 à 20h00 à la Mairie. Je vous engage à inscrire cette date dans vos agendas.

Par ailleurs, vous avez trouvé sur vos places le catalogue de l'exposition 2009 de « Lancy d'Autrefois ». Si d'autres personnes souhaitent acquérir ce catalogue, elles peuvent le faire au guichet de la Mairie au prix de Fr. 15.-- le catalogue.

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010****5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séances des 12 juillet, 23 août, 20 septembre et 11 octobre 2010 –  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2011  
et fixation des centimes additionnels**

---

M. ANNEN présente le sujet : tout a commencé en l'an de grâce 2010, le 12 juillet. C'était un lundi.

La planification des investissements et les effectifs de l'administration ainsi que leur taux d'activité sont les premiers documents analysés.

Le Conseiller administratif introduit le sujet des investissements en rappelant que pour 2010, moins de 55% des investissements de Fr. 43 millions ont été réalisés.

Les postes des Fr. 40 millions d'investissements pour 2011 sont passés en revue et il en ressort les remarques principales suivantes :

- Le poste des caméras de surveillance sera complété
- Fr. 6 millions sont prévus pour les écoles publiques
- Le remboursement des prêts attribués à deux associations sportives est effectué comme prévu
- Le projet important du Trèfle Blanc (parking, hôtel, salle communale,...) suit son cours
- L'agrandissement d'Eve Domino doit être affiné
- La suppression du transfert du bâtiment 96, route du Grand-Lancy au patrimoine administratif (6 voix pour et 3 voix contre)
- Les nouveaux abribus du TCOB vont arriver
- Des renseignements pour la couverture du boulodrome
- La suppression du crédit d'étude Tressy-Cordy

Puis arrive le premier examen de l'effectif du personnel pour 2011, dont la masse salariale représente une part importante du budget de fonctionnement. Les besoins toujours croissants de la Commune tendent à expliquer l'augmentation du nombre de postes ainsi que le taux d'activité global.

Le Président passe en revue les rubriques qui font émerger les informations suivantes :

- Un nouveau 50% pour le futur système de facturation des bons des restaurants scolaires
- Le transfert dû à la création de l'ORPC de Lancy-Cressy
- L'engagement de deux apprentis, un en mécanique et un en horticulture, réjouit l'ensemble des commissaires
- 2 postes supplémentaires pour le SPPM dus au développement de nouveaux quartiers
- Le parcours du combattant pour l'engagement des nouveaux APM et les solutions envisageables pour le faciliter
- Les effectifs supplémentaires du parascolaire

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

- L'aide sociale et l'aide aux demandeurs d'emploi recevront une affectation supplémentaire
- Une information supplémentaire sur le nouveau poste du responsable délégué est demandée

Notre aventure se poursuit une lune et demie plus tard. C'était encore un lundi.

La deuxième lecture des investissements commence par les rectificatifs demandés une lune et demie plus tôt.

1. Le transfert du 96, route du Grand-Lancy a été supprimé
2. Le poste caméras de surveillance a été budgété à Fr. 600'000.--
3. La mise à zéro de la ligne pour le couvert d'Euroboules et le dossier sera représenté à la Commission des sports
4. Le crédit d'étude pour Tressy-Cordy de Fr. 120'000.-- a été rétabli
5. Fr. 30'000.-- pour une étude énergétique ont été ajoutés

Après certains correctifs, le nouveau total s'élève à Fr. 37,9 millions.

La deuxième lecture des effectifs se place dans les mêmes repères spatio-temporels que celle des investissements et nous amène les éclaircissements suivants :

1. La répartition des postes et des tâches due au transfert de l'ORPC Lancy-Cressy a réussi à faire ressortir ses pourcentages de la 4ème dimension grâce à un tableau clair du service financier
2. Le nouveau poste du responsable délégué a disparu au bénéfice d'une réorganisation interne

Après ces deux deuxièmes lectures efficaces, les commissaires s'attaquent à l'examen des subventions 2011.

L'analyse commence en mode page par page et fait survenir les réponses et interrogations suivantes :

- Le budget de Lancy TV est tenu
- L'augmentation de la subvention Lancy d'Autrefois assure le développement de cette manifestation très appréciée
- La possible fusion des deux clubs de foot fait sensiblement accroître la future subvention
- La patinoire de la Praille doit-elle être subventionnée ?
- L'utilité de Caddie-Service est avérée
- Le maintien des subsides aux cartes CFF et TPG
- La part importante des crèches et la continuité du besoin de la population

Le périple des commissaires se prolonge après une lune supplémentaire.

Toujours un lundi.

La version quasi-définitive des investissements sera finalisée avec le nouveau montant de l'agrandissement d'Eve Domino à Fr. 730'000.-- voté auparavant dans la séance.

La deuxième lecture des subventions apporte les changements suivants :

- Suppression de la subvention Genilem
- Diminution des subventions des garderies par le maintien des horaires actuels
- Diminution de la subvention de Chante-Joie due aux bonnes liquidités de celle-ci
- Total définitif des subventions 2011 se monte à Fr. 14 millions

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

- Déception de l'absence d'un vrai débat politique sur certains destinataires de subventions pour le développement

La dernière rencontre des commissaires se déroule après  $\frac{3}{4}$  de lune passés. Mais pourquoi un lundi ?

Décomposons le mot lundi : en latin Lunae dies = le jour de la lune. Ceci explique peut-être cela. Bon passons !

Les documents définitifs sont remis aux commissaires présents et un débat sur la suppression de la taxe professionnelle par le Grand Conseil s'engage. Les conséquences pour la commune : une diminution de recettes d'environ Fr. 8 millions.

Les deux arrêtés, approbation des budgets et fixation du montant minimum de la taxe professionnelle, sont acceptés par 5 voix pour et 1 contre.

M. GOLAY : tout d'abord je pense que l'on peut remercier les collaborateurs de la Commune, notamment ceux du service financier, pour l'excellent travail qu'ils nous ont fourni. La présentation de ce budget est à relever, c'était clair et explicite. Tous les renseignements qu'ils nous ont apportés nous ont beaucoup servi pour le travail en commission.

Le groupe MCG approuvera le budget. Nous constatons que des efforts ont été faits au niveau des économies. D'autre part, nous constatons que les prestations à la population sont toujours assurées. Nous n'avons pas de doléances.

On reviendra toutefois sur quelques points pour le prochain budget comme le 0,7% pour le tiers monde, etc. Mais ce sera un débat qu'on aura pour le prochain budget.

Aujourd'hui, on a constaté une chose, et on l'a relevé en Commission des finances : c'est la différence de salaires entre les deux apprentis de la Commune. Il y a une nette différence. On aurait dû avoir des explications sur cela qu'on n'a pas obtenues, mais on ne peut pas toujours revenir sur ce sujet lors d'une commission. Donc, on interviendra sur ce sujet autrement.

Nous sommes satisfaits du budget qui nous a été présenté. Le groupe MCG vous invite à l'accepter.

M. MATHIEU : les Verts voteront ce budget 2011 équilibré et raisonnable.

Nous tenons à souligner l'état d'esprit positif des quatre séances de commission qui ont permis l'établissement de celui-ci. Autant en ce qui concerne les investissements que le fonctionnement, mais également en ce qui concerne les recettes, ce budget permet de continuer la politique de cette législature. Les investissements permettent l'entretien du parc immobilier de la Commune et anticipent les équipements d'une commune qui devrait compter 33'000 habitants en 2015. Ecoles, petite-enfance, maison de quartier, bâtiment pour l'administration, sécurité, un programme ambitieux mais nécessaire est prévu.

En ce qui concerne le fonctionnement, tout en tenant compte de certaines dépenses revues à la baisse, ce budget est dans la lignée de celui de ces trois dernières années. Il permet le fonctionnement des activités de la Commune.

Enfin, sans augmentation ni diminution des entrées fiscales, les recettes permettent de couvrir les charges.

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

A ce niveau, permettez-moi de vous présenter notre inquiétude. Si l'excellent résultat des années précédentes a permis de diminuer la dette mais surtout de ne rien emprunter, l'avenir semble moins rose.

Trois paramètres président à cette réflexion.

Même si l'arrivée de quelque 5000 nouveaux Lancéens lors de la prochaine législature provoquera des rentrées fiscales supplémentaires, la nécessité d'investissements pour les équipements légitimes des nouveaux quartiers sera conséquente. De manière générale et proportionnelle, le produit résultant de l'impôt se tasse inexorablement.

Ces nouvelles réalisations achevées, notre Conseil devra voter les budgets de fonctionnement correspondants, budgets seuls garants d'une politique en faveur de notre population.

Enfin, et c'est notre gros souci, la volonté de suppression de la taxe professionnelle privera notre Commune de plus de Fr. 8 millions de revenus péjorant irrémédiablement l'équilibre des exercices futurs. Même si des mesures de compensation étaient prévues, le résultat se ferait sentir au niveau de nos prestations.

Pour ces raisons, les Verts vous demandent de voter ce budget et de poursuivre à l'avenir notre politique budgétaire autant sur le fond que sur la forme des débats.

Les Verts remercient le Conseil administratif et l'administration municipale pour le travail fourni.

M. ANNEN : le groupe libéral-radical acceptera ce budget, malgré différents investissements qui lui ont paru trop importants. Je tiens également à souligner les travaux constructifs de cette commission. Deux années de suite, c'est à souligner.

J'ai, comme M. MATHIEU, quelques inquiétudes par rapport à l'évolution, mais j'espère que la proposition de M. HILER - pour une fois qu'une bonne idée vient à un magistrat de l'exécutif écologiste - de permettre enfin aux communes de travailler comme le Canton, c'est-à-dire avec des réserves conjoncturelles, sera adoptée. En effet, cela nous permettrait de gérer une commune un peu plus facilement que nous pouvons le faire actuellement.

Et nous verrons bien le résultat des comptes 2010. En tout cas, pour 2010, je suis moins pessimiste sur toutes les projections. Je ne pense pas que les résultats seront aussi catastrophiques qu'on nous l'a prédit. Je m'attends encore à toutes les explications qu'on a chaque année, mais je me réjouis également.

Avec la suppression de la taxe professionnelle qui va poser des problèmes à la Commune, c'est certain, il est bien qu'une autre décision puisse nous permettre de trouver des solutions pour pouvoir gérer cette commune et subvenir aux besoins et aux prestations de la population.

Mme REY : le groupe Démocrate chrétien votera unanimement le budget 2011, qui tient compte de la volonté du Conseil municipal de maintenir ou d'offrir de nouvelles prestations nécessaires à la qualité de vie de notre population, malgré une baisse de nos recettes prévues l'année prochaine.

Nous remercions le service financier pour la qualité et la lisibilité des documents fournis lors des quatre séances de Commissions des finances consacrées à l'examen des différents éléments du budget 2011. Chaque commissaire a pu ainsi largement s'exprimer et poser des questions sur les détails de ce budget.

Nous sommes conscients que le Conseil administratif et les cadres des différents services ont dû entreprendre une importante réflexion pour trouver des économies afin d'équilibrer ce budget,

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

malgré une baisse sensible des rentrées fiscales des personnes physiques. Les différentes baisses d'impôt consenties ces dernières années au niveau communal et au niveau cantonal ne sont pas étrangères à cette compression de nos recettes. Malgré cette baisse, la priorité a été donnée au maintien des prestations à la population et même à de nouvelles prestations comme par exemple :

- Le projet de nouvelle maison de quartier pour les jeunes aux Marbriers
- L'agrandissement de la crèche Domino avec 40 places supplémentaires
- Une nouvelle subvention à l'association Viva qui s'occupe du bien-être de nos aînés.

Les investissements prévus à ce budget 2011 peuvent paraître importants, mais sont indispensables pour une ville suburbaine comme Lancy que ce soit au niveau des bâtiments publics, des installations sportives, des routes ou des parcs.

Nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de nos recettes fiscales ces prochaines années qui doivent permettre d'assurer à nos citoyens une certaine qualité de vie sur notre Commune.

M. PERRENOUD : une fois n'est pas coutume, l'UDC ne refusera pas le budget mais s'abstiendra pour une seule raison, la dette. Celle-ci va malheureusement reprendre l'ascenseur vers le haut.

Recourir à l'emprunt pour des investissements nécessaires aux besoins de la population n'est plus acceptable, surtout quand il s'agit de dépenser de l'argent pour des constructions de luxe comme le futur giratoire des Morgines en forme de cacahuète pour un montant de Fr. 5,5 millions, résultat d'un concours d'architecture. Donc, une partie de notre groupe s'abstiendra.

M. ZEHFUS : sans reprendre les félicitations et explications diverses de mes préopinants, je voterai ce budget qui se poursuit dans la continuité d'une politique cohérente et équilibrée, tant de la part de notre Exécutif que de notre Législatif par son excellent travail en commission.

M. BONFANTI : par rapport à la dette, une information complémentaire. J'aimerais rappeler à l'UDC que, depuis 2006, la dette brute par habitant n'a cessé de diminuer, contrairement à ce qu'a dit M. PERRENOUD.

Concernant l'endettement net par habitant, je rappelle de quoi il s'agit : l'endettement net représente la part non couverte par les fonds propres de la Commune sur les biens nécessaires à l'exécution des tâches publiques. Cet endettement net par habitant est considéré comme faible jusqu'à Fr. 1'000.--, moyen de Fr. 1'000.-- à Fr. 3'000.--, élevé de Fr. 3'000.-- à Fr. 5'000.--, et très élevé au-delà de Fr. 5'000.--. La Commune de Lancy se trouve ces dernières années en-dessous de Fr. 1'000.--. Cela veut dire que nous avons un endettement net par habitant qui est considéré comme faible par l'Etat.

M. VOLERY : après avoir étudié en Commission des finances (quatre séances) et avoir entendu en séance plénière du Conseil municipal le message de M. LANCE, Conseiller administratif délégué, sur la présentation de ce budget 2011 qui laisse apparaître un léger boni, des coupes ont été nécessaires dans la rubrique « Biens et services » spécialement.

Nous, groupe socialiste, nous avons essayé de modérer ces coupes dans la limite de l'acceptable, dans les domaines sociaux, rénovations des bâtiments du patrimoine financier et administratif.

Dans les prochaines années, la situation ne sera peut-être plus la même si le Grand Conseil genevois décide l'abandon de la taxe professionnelle communale, ce qui représente environ Fr. 8 millions pour la Ville de Lancy.

La dette communale malheureusement va augmenter de Fr. 25'199'000.-- pour s'établir à fin 2011 à Fr. 128'199'000.--. Dans cette optique, n'oublions pas une certaine sagesse de nos prédécesseurs

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

qui n'ont pas hésité à construire de l'habitat (PF) pour une valeur approximative actuelle de Fr. 150 millions.

Le service financier et tout le personnel communal méritent nos remerciements.

Nous n'allons pas vous faire attendre plus longtemps : les Socialistes voteront le budget 2011.

M. LANCE : tout d'abord concernant le salaire des apprentis : nous avons dit en Commission des finances que nous donnerions des informations lors de la prochaine Commission de l'administration. J'ai ces informations ce soir, mais je ne pense pas que ce soit le lieu pour les donner, parce que c'est un détail pour un budget qui avoisine les Fr. 94 millions. Par conséquent, nous donnerons tous les détails concernant les salaires de nos deux apprentis lors de la prochaine Commission de l'administration.

Concernant l'augmentation de la dette, j'aimerais redire à M. PERRENOUD - mais il est vrai que celui-ci ne siège pas à la Commission des finances, il n'a donc probablement pas entendu cette information - cette augmentation de la dette, prévue au budget 2011, tient compte du budget des investissements qui avoisine les 40 millions de francs. Et c'est toujours dans l'hypothèse où ce budget des investissements serait entièrement dépensé en 2011 que nous augmenterions cette dette. Comme l'a dit M. BONFANTI, ces dernières années, notre dette a diminué progressivement et va atteindre Fr. 103 millions le 31 décembre 2010. Donc, il n'est pas du tout certain que la dette augmente réellement en 2011.

Concernant la taxe professionnelle, sa suppression représente effectivement un danger pour notre Commune en particulier - peut-être pas pour de plus petites communes - et nous nous battons au niveau des communes genevoises pour éviter la suppression de cette taxe. Si elle devait vraiment être supprimée, nous demanderions évidemment des compensations au niveau de la péréquation intercommunale pour couvrir cette perte de Fr. 8 millions qui correspond à peu près aux subventions annuelles versées aux institutions de la petite enfance.

Dernière chose, M. ANNEN a parlé des déclarations de M. HILER concernant les réserves conjoncturelles. Aujourd'hui, ce ne sont que des déclarations du Conseiller d'Etat en charge du Département des finances, il faudrait passer par une loi au niveau du Grand Conseil et à ce jour c'est loin d'être réalisé.

M. ALONSO : si la parole n'est plus demandée, je mets cet arrêté au vote.

***L'arrêté 6a) est accepté par 30 oui et 3 abstentions (voir annexe).***

M. LANCE : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote presque unanime de ce budget 2011 et la confiance témoignée ainsi envers le Conseil administratif. Encore une fois, j'aimerais remercier tous les cadres de l'administration et tous les collaborateurs et en particulier ceux du service financier qui ont effectué un excellent travail pour établir ce budget 2011.

**b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011**

=====

M. ANNEN présente le sujet : mon rapport précédent faisait état des deux arrêtés. A part vous dire que le montant minimum de la taxe professionnelle est de Fr. 30.--, c'est ce montant que nous allons devoir voter, je ne peux rien ajouter d'autre.

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

M. ALONSO : si personne ne veut prendre la parole, je mets au vote cet arrêté.

***L'arrêté 6b) est accepté par 30 oui et 3 non (voir annexe).***

**c) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : pas de divers.

**7. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 13 octobre 2010 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Visite du foyer UrGEns**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Dupont, Président de l'association, souhaite la bienvenue à la Commission et présente l'association.

En préambule, il rappelle que la Ville de Lancy joue un rôle primordial dans le bon fonctionnement du foyer dont le but est la réinsertion des jeunes en rupture familiale et à la recherche d'un emploi. L'association est formée d'un comité de huit personnes qui payent une cotisation de Fr. 50.-- par an. Elle héberge les jeunes et les aide à trouver un emploi. Chaque semaine, ils ont un entretien avec les éducateurs pour faire un point de situation. Il explique que ce sont les jeunes qui font eux-mêmes leur cuisine, ménage, etc. Il précise que le foyer ne dispose que de 8 places et de ce fait, il n'accueille que des garçons pour une durée de trois ans. Ces jeunes ont entre 18 et 25 ans. Durant cette période, ils suivent une formation pour leur assurer un avenir professionnel à l'issue de laquelle 90% d'entre eux décrochent un emploi stable et trouvent par eux-mêmes un appartement.

Ensuite, M. Dupont explique que son principal souci est d'ordre financier pour faire vivre l'association. A part Lancy, aucune commune ne participe financièrement sauf Anières qui, de manière exceptionnelle, a fait un don de Fr. 5'000.--.

Le budget annuel du foyer se situe entre Fr. 250'000.-- et Fr. 300'000.-- qui servent principalement au paiement du salaire des animateurs ainsi qu'aux frais de fonctionnement du foyer qui s'élèvent à environ Fr. 12'000.-- par an.

Le principal donateur du foyer est la Ville de Lancy qui met également gratuitement la maison à disposition. A cela s'ajoute des fondations, des associations et des banques. Malheureusement, du fait que les placements en bourse ont moins rapporté en raison de la crise, certains donateurs ont été moins généreux cette année. Il précise que les dons représentent environ Fr. 200'000.-- du budget. Pour pouvoir boucler son budget, le foyer a quelques activités annexes. Il participe à des vide-greniers et des déménagements et offre également un service de tri des déchets sur les chantiers en employant entre autres des chômeurs. Ces activités rapportent entre Fr. 60'000.-- et Fr. 80'000.-- à l'association.

M. Dupont termine en expliquant que l'association aimerait étendre son rayon d'action en ouvrant un deuxième foyer pour y accueillir des filles. Que le manque de places est dramatique et que la demande est très importante.

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

M. Gervais, directeur du foyer UrGEns complète en précisant que parfois certains jeunes sont accueillis pour une période supérieure à 3 ans. En effet, certains d'entre eux ont besoin d'une année supplémentaire pour leur permettre d'aller jusqu'au bout de leur formation. C'est un travail difficile car certains jeunes sont vraiment en rupture et même leurs parents ont baissé les bras. Ce réapprentissage de la vie passe évidemment par une vie en communauté au sein du foyer. A plusieurs reprises, le foyer a essayé de prendre des jeunes supplémentaires, en les mettant trois par chambre mais la maison est vraiment trop petite pour cela.

Concernant la formation des jeunes, il explique que l'association s'est spécialisée dans le tri sélectif sur les chantiers qui est obligatoire à Genève depuis 2007. Elle offre des mini-formations dans ce domaine. Le but de ces formations n'est pas forcément de les amener à faire un CFC de recycleur mais de les aider à faire une formation de leur choix car le recyclage amène à côtoyer divers métiers dans différents domaines. En outre, elle collabore étroitement avec une entreprise spécialisée dans ce domaine. Il précise que, depuis trois ans, il existe un CFC de recycleur. L'originalité de l'association UrGEns est qu'elle propose des prestations dont le coût est moitié moins élevé que celui des entreprises de nettoyage classique. Il termine en précisant qu'en plus de ces huit jeunes, elle emploie quatre chômeurs qu'elle rémunère Fr. 25.-- de l'heure contre Fr. 32.-- pour un ouvrier qualifié. Cette activité fonctionne bien depuis maintenant 4 ans.

A la question de savoir s'il est déjà arrivé que certains jeunes qui se comportent de manière inappropriée soient mis à la porte, il est répondu que c'est le cas pour environ 10% des jeunes. Les jeunes sont soumis à un règlement. En cas de non respect, il y a trois avertissements oraux puis trois écrits ; l'exclusion survient seulement en dernier recours.

Il est demandé si le foyer accueille des sans-papiers. Réponse négative, c'est strictement interdit par le comité.

Il est également demandé s'il y a une présence constante des éducateurs dans le foyer. Il est répondu qu'à partir de 20 heures ce n'est plus le cas et que pour l'association il s'agit également de faire confiance aux jeunes et de les amener à devenir peu à peu indépendants.

Pour le reste, les questions/réponses ont été intégrées dans la présentation de MM. Dupont et Gervais.

**c) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : un commissaire souhaite revenir sur la proposition de crédit de Fr. 850'000.-- pour la construction d'une maison de quartier sur l'espace des Marbriers. Il demande quelques précisions à ce sujet.

Il est répondu qu'il s'agit d'un pavillon provisoire qui sera posé sur l'espace des Marbriers. M. BAERTSCHI explique que si le Conseil municipal vote ce crédit, il faudra alors constituer un comité qui sera composé d'habitants du quartier prêts à s'investir dans le projet et que le Conseil municipal sera également représenté dans ce comité. Cette maison sera placée sous la responsabilité de la Fédération des centres de loisirs. Ce projet est encore en cours d'élaboration avec la FAS'e, il sera présenté à la Commission dès qu'il sera terminé. Il précise également que cette maison de quartier fonctionnera selon les mêmes modalités que les autres centres de loisir de la Commune.

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010****8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : les balades automnales vont bientôt se terminer et permettent de belles découvertes. Je souhaite remercier ici l'excellente initiative des employés du SPPM qui pratiquent le « mulching » ; il s'agit d'une pratique qui consiste à broyer au pied des grands arbres les feuilles au moyen de couteaux spéciaux, de sorte qu'elles ne donnent plus prise à la bise, mais restent sur place et fournissent ainsi aux végétaux d'importants nutriments.

De manière plus générale, je voudrais souligner ici le dynamisme des employés de ce service bénéficiant sans doute d'un bon climat d'émulation, qui ont entre autres été à l'origine de la création des prairies des écoles, du fauchage raisonné dans les parcs municipaux ou encore du pressoir et de la vigne au chemin des Vignes. Un grand merci à M. DESCHENAUX et à toute son équipe.

Mme CORMINBOEUF : tombe le mur et fleurissent les bancs ! Il se passe toujours quelque chose à l'Etoile Palettes et à Lancy Sud !

Pour le mur, certains comprendront, pour les autres, explication tout à l'heure au carnotzet si vous le désirez.

Pour les bancs, au nom des habitants de Lancy Sud, merci pour ces deux bancs installés en bordure de l'esplanade qui seront appréciés à leur juste valeur.

En parlant de bancs, je reviens à ma demande d'un marché sur l'esplanade ou devant la Maison Civiq. Où en est-on avec cette demande, car je suis interpellée par plusieurs habitants à ce sujet dans le quartier ?

Par ailleurs, M. ERETZIAN avait posé la question lors du Conseil municipal de septembre sur le coût de l'apéritif offert pour le corps enseignant en juin dernier. Je n'ai lu aucune réponse dans le procès-verbal du Conseil municipal du mois d'octobre, alors je viens aux nouvelles, et merci de nous fournir ce chiffrage.

Pour terminer, je voudrais ajouter que c'est déjà Noël aux Palettes, à la place du 1<sup>er</sup> Août, sûrement à d'autres emplacements dans la Commune, avec les sapins déjà en place. Puissent-ils être encore debout pour recevoir leurs décorations et ravir nos yeux à Noël, dans un mois et demi !

M. MATHIEU : comme l'a rapporté Mme FLOREY BARDET, on a une association qui a une activité d'auto-financement très originale, celle du tri sélectif des déchets sur les chantiers. Cela permet au chantier de mieux fonctionner et cela permet au tri d'être mieux fait. Je demande que, dans la mesure du possible, les chantiers de la commune puissent utiliser de telles prestations. Cela permet aussi de financer une association communale.

La séance est levée à 20h40.

**Le Secrétaire :**

**Cédric ANNEN**

**Le Président :**

**Javier ALONSO**

# **VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du 11 novembre 2010**

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.